

Le détachement de protection du Conseil fédéral ou l'art de la protection de nos plus hautes personnalités politiques

Autor(en): **Grandjean, Eric**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2012)**

Heft 5

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-514691>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Colonel André Duvillard, commandant du DPCF et délégué au Réseau national de sécurité (RNS CH).

Sécurité

Le détachement de protection du Conseil fédéral ou l'art de la protection de nos plus hautes personnalités politiques

Eric Grandjean

Officier spéc et officier de communication de la police cantonale genevoise

On entend par protection rapprochée des personnalités, la sûreté à proximité immédiate d'une personne ou d'un groupe de personnes à protéger, afin d'éviter ou de repousser les attaques contre leur vie, leur intégrité corporelle, leur libre arbitre ou leur liberté d'action. Dans le cadre de la délimitation des compétences constitutionnelles, la protection des personnalités incombe en principe aux cantons mais la Confédération reste responsable de certaines catégories de personnes considérées comme étant à risques. Pour remplir à bien cette mission, le détachement de protection du Conseil fédéral a été créé en 1974. Il est aujourd'hui direction subordonnée à la sécurité militaire et est commandé par le colonel André Duvillard.

Lunettes noires vissées sur le nez, costume sombre tombant parfaitement, une bosse sur le flanc, sous la veste, trahit la présence d'une arme. Regards à droite et à gauche, chacun dans le groupe sait parfaitement bien ce qu'il a à faire. Les cheveux sont courts pour les hommes et bien attachés pour les femmes. Le pas est rapide et décidé, la position de tous a été exercée de multiples fois. Un seul homme dénote dans ce paysage : souriant, il semble insouciant, va au contact du public massé au bord de la place puis monte à la tribune, son discours à la main. « Coups de feu, façade blanche ! Dans le Viper, vite ! Retour, retour ! Go, go, go ! ». Le chef d'engagement donne ses ordres alors que des détonations viennent de claquer à proximité. Immédiatement, les agents de sécurité du détachement de protection du Conseil fédéral (DPCF), chargés de la protection rapprochée de la personnalité visée, forment un hérisson de leur corps tout en poussant sans ménagement le VIP à l'abri dans le Viper, cette auto blindée banalisée allemande de haut standing. Le « numéro 3 », l'homme qui ne quitte jamais la cible, s'engouffrent aussi dans l'habitacle et tandis que le véhicule dégage rapidement, le reste de l'escorte continue à engager les tireurs embusqués.

Dans les secondes qui ont suivi le premier coup de feu, l'élément d'intervention lourd, prépositionné un peu

en retrait, est intervenu de manière ciblée et massive, en soutien à l'escorte. Contrairement aux hommes du DPCF qui travaillent discrètement en civil, les militaires professionnels du détachement spécial de la police militaire sont, dans ce cas d'espèce, clairement identifiés par leurs uniformes, leurs moyens importants de protection et leur armement ostensiblement portés à la vue de tous. Grenade assourdissante, écran de fumée, un bref échange de tirs puis c'est le silence. Les agresseurs ont été neutralisés, le VIP est en sécurité, sain et sauf.

Les applaudissements fusent dans le public et les journalistes prennent diverses notes qui formeront leurs articles de demain, agrémentés par les prises de vues des photographes. En effet, pour la première fois depuis sa création, le détachement de protection du Conseil fédéral, unité de milice professionnelle composée uniquement de policiers provenant de presque toutes les polices cantonales, y compris de la ville de Zurich – s'est présenté pour la première fois de son histoire, ce printemps, lors de son dernier cours de répétition qui s'est déroulé à Genève.

Créé en 1974, le DPCF a connu une existence des plus discrètes au sein de l'armée suisse, au vu de la spécificité de ses missions et de la nature des personnes qu'il doit protéger. En effet, ce détachement, subordonné à la sécurité militaire, a pour principale mission, en service actif ou d'appui, la protection personnelle des membres du Conseil fédéral, de la Chancellerie de la Confédération et d'autres magistrats désignés par le Conseil fédéral (article 100 de la Loi fédérale sur l'armée) qui peuvent subir des menaces particulières en fonction des affaires qu'ils traitent. Il se tient prêt également – en collaboration avec d'autres formations de la police militaire et/ou de l'armée – à accomplir des missions supplémentaires de sécurité policière.

Chaque membre milicien du détachement de protection du Conseil fédéral est au bénéfice d'une formation



Transport du VIP dans un *Super Puma* des Forces aériennes.

policière et compte plusieurs années d'expérience en matière d'engagement dans un groupe d'intervention ou de protection personnelle. Un intérêt marqué pour les questions de sécurité et les cultures étrangères ainsi que de bonnes connaissances des langues et une grande disponibilité opérationnelle sont des conditions préalables à l'engagement.

Le DPCF - grâce aux compétences élevées de ses membres, à la vaste expérience de ses cadres, à son niveau d'instruction élevé et à l'appui logistique et technique de ses services - est le plus important centre de compétence en matière de protection de personnes pour les forces de sécurité publique suisses.

A cet égard, il garantit une unité de doctrine au sein des polices. En effet, la doctrine actuelle en la matière, publiée sous la forme d'un règlement sous l'égide de l'Institut suisse de police (ISP), est issue des cadres du DPCF qui ont rédigé ce document de référence.

Les cours du DPCF offre une occasion unique de suivre un module de formation de 3 semaines incluant l'ensemble des éléments techniques (tir, conduite de véhicules blindés, sécurité personnelle, engagement avec hélicoptères) et tactiques (exercices nationaux d'envergure) nécessaires à l'accomplissement des missions de protection de personnes. Pour rappel, aucun cours de formation n'est proposé au niveau de l'ISP. La matière est évoquée uniquement dans les cours des groupes d'intervention.

La présence à la tête des unités de cadres policiers issus de grands cantons et rodés aux missions de protection de personne assure une transmission de connaissances aux collaborateurs des corps moins habitués à ce type d'engagements.

Fort de son expérience unique dans le domaine de la protection rapprochée, le DPCF accueille régulièrement, à des fins d'instruction uniquement, des collaborateurs de la Garde suisse pontificale et des forces de sécurité de la Principauté du Liechtenstein, sachant qu'un engagement réel ne peut avoir lieu qu'avec des militaires helvétiques et dans le cadre d'un service actif ou d'une mission d'appui. Dans cette perspective opérationnelle, ce sont entre 70 et 90 policiers spécialisés dans la protection de personnes qui peuvent être engagés, avec tout le soutien logistique et technique nécessaire.

Etre incorporé au sein du détachement de protection du Conseil fédéral est un privilège et une immense fierté pour chacun de ses membres. Privilège et fierté, non seulement au niveau de la mission ô combien importante qui est attribuée au DPCF, à savoir protéger les plus hautes personnalités de la Confédération et les hôtes de marque, mais également pour le professionnalisme, la discipline et l'esprit d'équipe dont font preuve tous ses membres en toute occasion. Ainsi, pour mener à bien cette mission particulièrement délicate, tous, professionnels de la sécurité en Suisse, visent l'excellence, que ce soit lors de l'instruction ou durant les engagements réels

de protection et de par leurs parcours professionnels, les membres du DPCF sont astreints à une discipline et une exemplarité de chaque instant qui en font une force capable de faire face à n'importe quelle situation.

Historique

Le détachement de protection du Conseil fédéral a été créé, le 11 mai 1964, par décision du chef d'état-major de l'armée.

Ce n'est pourtant réellement qu'en 1974 que le Conseiller fédéral Kurt Fürgler demanda au capitaine Jacques Künzi de préparer un détachement apte à protéger les membres du Conseil fédéral et le Chancelier de la Confédération. Pour mener à bien cette mission, le premier commandant du DPCF jouit d'une liberté totale de manœuvre, aussi bien pour le choix des effectifs que pour l'équipement ou l'armement.

Trois sections, soit 60 hommes, furent recrutés parmi les groupes d'intervention des polices suisses. Ils partirent en stages en Allemagne auprès du GSG9 et en France, au GIGN et auprès des Voyages Officiels de la Présidence de la République.

En 1975, le premier cours de répétition était organisé à Isonne. Outre la formation de base, on y enseigna également l'utilisation de grenades, des lances-flammes et des tubes explosifs!

Lors du troisième cours, en 1977, une démonstration fut organisée à Schönbühl pour les membres du Conseil fédéral. Tous les aspects de la formation et des compétences leur furent présentés, à leur grande satisfaction.

Peu de temps après, les rangs du DPCF étaient étoffés par un détachement radio qui provenait du Service de Sécurité de l'Armée puis par un détachement militaire pour la garde.

Le 15 juin 1982, le déplacement de la Sainteté le Pape Jean-Paul II à Genève coïncida avec un cours de répétition du détachement. C'est donc sous la protection du DPCF que le Saint Père visita l'ONU et intervint à la conférence internationale du travail. Il s'agissait de notre 1er engagement actif.

Deux ans plus tard, du 12 au 17 juin 1984, le DPCF protégea à nouveau le vicaire du Christ lors de son périple en Suisse, lequel l'emmena à Zurich, Lugano, Genève, Fribourg, Berne, Flüeli, Einsiedeln, Lucerne et Sion.

Dans un passé plus ou moins récent, le DPCF a été engagé en 1998 dans le cadre du Congrès juif mondial qui s'est tenu à Bâle et en 2001 lors du Sommet mondial de la société de l'information à Genève.

Un long et difficile voyage pour la sécurité durant lequel le DPCF gagna ses lettres de noblesse et entra dans la légende des grands groupes de protection rapprochée.

Organisation du DPCF

Le DPCF est constitué d'un état-major, d'une compagnie de service et de quatre unités de protection de personnes, soit un effectif total d'environ 220 hommes et femmes dont la grande majorité sont des policiers qui effectuent donc du service militaire à titre volontaire. Ce sont donc tous des professionnels motivés.



Hérisson autour d'un VIP attaqué.



Dans son état-major, les fonctions opérationnelles sont occupées exclusivement par des officiers de police issus des cantons alors que les fonctions logistiques, adjudance, officiers circulation et transports, sont occupées par des officiers de milice qui effectuent leurs obligations militaires tout à fait normalement.

Les unités de protection de personnes sont au nombre de quatre. Leur composition reflète les concordats de police : Suisse romande, Berne, Zurich ainsi que l'est et le centre de la Suisse. De cette manière, la collaboration entre des policiers susceptibles de travailler ensemble dans des engagements concordataires extra cantonaux est encouragée et chacun profite des synergies et des expériences acquises dans le domaine professionnel.

Une unité supplémentaire est engagée en appui depuis peu au DPCF. Il s'agit du détachement spécial de la police militaire, unité spécialisée et professionnelle de l'armée qui apporte notamment un soutien en terme d'instruction. Lors d'un engagement réel, en cas d'agression contre un VIP, ce détachement appuie de manière lourde les membres de la protection rapprochée en intervenant sans délai et en fournissant une puissance de feu importante.

On retrouve également du personnel policier féminin engagé dans l'ensemble des unités de protection du détachement, aux mêmes conditions que pour leurs homologues masculins.

La compagnie de service quant à elle comprend un section de sécurité, une section logistique, une section transports ainsi qu'une section renseignements et radio. Elle assure une autonomie complète des unités de protection de personne dans tous les secteurs d'activités.

Une instruction de pointe

Durant les services de perfectionnement, les membres du DPCF suivent des cours particuliers et des entraînements spéciaux complémentaires dans des domaines très variés tels que :

- protection de personnes ;
- techniques d'intervention ;
- techniques de tir de précision ;
- instruction aux armes spéciales ;
- conduite avec des véhicules spéciaux blindés ;
- conduite rapide tous temps ;
- exploration et reconnaissance ;
- engagements avec hélicoptères ;
- premiers secours ;
- règles de bienséance et de savoir-vivre (pour l'accompagnement des VIP).

A titre de préparation aux engagements éventuels, lors de chaque cours, un exercice de protection réel, à l'échelle 1:1, s'effectue en Suisse sur plusieurs jours. A cette occasion, tous les cas de figure sont exercés de manière sévère et exigeante (transports blindés, protection rapprochée, conduite rapide, transports en hélicoptères et en bateaux, engagements dans des grands hôtels, simulations de visites diverses à risque, bains de foules, exercices d'exfiltration lors d'agressions, etc.).

Equipement

Outre l'équipement traditionnel de la police militaire, les membres du détachement de protection du Conseil fédéral disposent d'armes et d'appareils spéciaux nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, comme notamment le SIG-552 *Commando*, modèle le plus compact et le plus récent de la gamme des fusils d'assaut suisses ou la mitraillette HK MP5. Hormis durant les phases d'instruction pure, les agents du DPCF travaillent en costumes civils, avec leur arme de service et les radios Polycom. Les véhicules utilisés, blindés ou non, sont banalisés pour permettre toute la discrétion qui sied à la protection rapprochée de personnalités à risque.

Particularités et conditions d'un engagement du DPCF

L'engagement du DPCF, au profit d'un ou de plusieurs corps de police cantonaux, s'effectue, en fonction des besoins, au titre de la subsidiarité.

Ainsi doté des meilleurs spécialistes des polices cantonales, ce détachement est organisé de manière à pouvoir couvrir l'ensemble des volets de la protection de plusieurs personnalités à tous les niveaux de risques, en prenant en compte tous les aspects d'une telle opération (véhicules, transmissions, logistique, etc.). On peut clairement indiqué qu'aucun corps de police suisse

ne dispose aujourd'hui d'une unité de protection de personnes avec ce niveau d'intégration organisationnelle. Les commandants des polices de Suisse savent pouvoir compter sur un dispositif professionnel complet et indépendant, en appui de leurs propres contingents, pour une prise en charge totale de tous les aspects de la protection rapprochée de plusieurs VIP à risque, notamment lors de grosses conférences internationales. Ainsi, ils peuvent, au titre de la subsidiarité, demander au DDPS l'engagement rapide en faveur d'une police cantonale d'une partie ou de la totalité du DPCF pour ce type d'opérations de protection, ceci tout en gardant la souveraineté policière des cantons comme un principe inaltérable.

Et le futur ?

Il est évident, compte tenu du contexte de politique de sécurité et des conséquences qui peuvent en être attendues, que la sécurité militaire, donc également le DPCF, pour la protection de personnes à risque, va jouer un rôle de plus en plus important, à la fois comme moyen subsidiaire de la première heure et comme élément de lien professionnel entre les autorités civiles et l'armée.

Dans la configuration actuelle, une des qualités principales de la sécurité militaire est qu'elle dispose de forces bien formées professionnellement et rapidement disponibles. Cela fait d'elle non seulement un instrument de première heure à disposition du gouvernement, mais aussi un moyen rapide, conforme aux besoins et efficace pour des engagements d'appui aux autorités civiles dans le cadre de la coopération nationale en matière de sécurité.

Exercice à l'échelle 1:1 durant le cours de répétition 2011

A titre de préparation aux engagements éventuels, lors de chaque cours, un exercice de protection réel, à l'échelle 1:1, s'effectue en Suisse sur plusieurs jours. A cette occasion, tous les cas de figure sont exercés de manière sévère et exigeante (transports blindés, protection rapprochée, conduite rapide, transports en hélicoptère et en bateau, engagements dans des grands hôtels, simulations de visites diverses à risque, bains de foules, exercices d'exfiltration lors d'agressions, etc.).

L'exercice de protection rapprochée 2011 s'est déroulé durant 3 jours du mois de juin, les agents de protection du DPCF ont eu à protéger plusieurs personnalités qui ont atterri à l'aéroport international de Zürich.

Après leur passage au salon d'honneur de l'aéroport, les VIP se sont engouffrés dans les véhicules blindés qui les attendaient devant le bâtiment. Les véhicules d'escorte formaient les deux convois qui se sont immédiatement mis en route. L'exercice venait de débuter... Direction Ittingen où le programme des VIP les amenait pour des discussions au plus haut degré dans un hôtel réputé. Sécurité discrète mais complète, la réunion et le repas de travail se sont déroulés de manière optimale, malgré une tentative d'agression vite maîtrisée par les agents de protection.

E.G.

Le lendemain, plusieurs visites officielles d'entreprises et de collectivités publiques étaient au programme. A chaque instant, les VIP étaient étroitement surveillés, qu'ils soient à pied dans la rue, à l'intérieur des véhicules blindés ou dans l'hélicoptère *Super Puma* des forces aériennes suisses qui dut soudain modifier son plan de vol pour répondre aux besoins protocolaires de ses passagers, obligeant ainsi la sécurité personnelle à prendre les initiatives adéquates dès l'appareil posé au sol en un endroit potentiellement hostile.

L'exercice mena ensuite les VIP dans le tunnel de base du Gothard alors en construction. A des centaines de mètres de profondeur, la sécurité des VIP resta l'objectif essentiel des agents d'escorte qui purent ensuite faire monter à nouveau les personnalités dans l'hélicoptère, direction Einsiedeln, pour la visite de l'abbaye.

Les exercices continuèrent durant la seconde nuit puis au matin du troisième jour, le programme officiel reprit. Déplacement dans une multinationale à Stäfa, traversée du lac de Zürich en bac et en bateau, les VIP finirent au centre de tri postal de Zürich pour une visite privée du site. En fin de journée, les personnalités reprenaient l'avion tandis que les agents du DPCF rentraient à la caserne de Winterthur pour terminer leurs trois jours d'exercices.

Durant l'ensemble des trajets des VIP, que ce soit sur terre, sur l'eau ou dans les airs, la couverture radio et la qualité des communications cryptées ont été assurées par la section ad hoc qui a installé, tout au long du parcours, des antennes relais.

Ainsi, grâce au professionnalisme de l'ensemble des membres du DPCF, les personnalités à risque de cet exercice ont été protégées de manière efficace, malgré les divers incidents qui avaient été prévus par la direction d'exercice pour tester les réactions et la prise de décisions des agents de sécurité.

Le détachement de protection du Conseil fédéral a ainsi rempli sa mission, à la satisfaction de tous. Repos, rompez!

Conditions cadres pour un engagement au sein du DPCF

La procédure de sélection pour entrer au DPCF a en principe lieu une fois par année ou en fonction des besoins, directement au sein des corps de police.

Exigences de base (H/F):

- Nationalité suisse;
- ECOLE de recrues achevée (H);
- Formation policière achevée;
- Réputation irréprochable (extrait du casier judiciaire, extrait du registre des poursuites et contrôle de sécurité relatif aux personnes);
- Bonnes qualifications professionnelles;
- Permis de conduire catégorie B;
- Absence de daltonisme ou d'héméralopie;
- Connaissances d'une deuxième langue nationale;
- Très bonne condition physique;
- Excellente santé.

Le policier volontaire doit demander au préalable l'autorisation d'engagement à son commandant de corps cantonal. Il est ensuite convoqué pour un stage au cours duquel ses compétences professionnelles sont testées. A l'issue de ces 3 jours, s'il répond aux exigences, il est officiellement incorporé au détachement de protection du Conseil fédéral avec le grade d'officier spécialisé et suit la formation ad hoc complète de spécialiste en protection rapprochée.

Toutes les informations actuelles sur les formalités concernant la procédure de sélection peuvent être téléchargées sur le site Internet www.milsich.ch

E. G.

Elément d'intervention lourd du détachement spécial de la police militaire, en appui du DPCF.



